PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 À 19H30
-À HUIS CLOS-
Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux
en date du 2 octobre 2020

Mis en forme : Normal, Centré

Mis en forme : Police :11 pt, Couleur de police : Automatique, Français (Canada)

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	M. Michel Massé
	Mme Marie-Eve Massé

Sont absentes : Mme Lynda Cusson et Mme Mélanie Valois

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente : Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.
La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur le site internet de la Municipalité dans les meilleurs délais, conformément à la loi.

181-11-2020 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance ordinaire de conseil du 2 novembre 2020 à huis clos, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

> *« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;*

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

PAR CONSÉQUENT, il est unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

182-11-2020 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

183-11-2020 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 en apportant les corrections suivantes :

- Page 234, résolution #170-10-2020 : avant dernier paragraphe (…) 2021-**2022**-2023 (…)
- Page 234, résolution #173-10-2020 : ajouter la phrase suivante à la fin : **au prix de 2 544$ plus taxes.**

Adoptée

184-11-2020 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	23 483.77$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	44 341.10$
VOIRIE MUNICIPALE	19 564.18$
HYGIÈNE DU MILIEU	22 479.79$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	145.30$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	413.91$
LOISIRS ET CULTURE	2 311.92$
FRAIS DE FINANCEMENT	69.22$
IMMOBILISATIONS	34 558.52 $
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020:	147 367.71$

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, Soulignement

Mis en forme : Police :11 pt, Non Gras, Non souligné, Couleur de police : Automatique, Français (Canada)

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes ~~pour le~~du mois de novembre 2020 ~~-~~soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

185-11-2020 Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux public fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de septembre et de ceux à venir en décembre.

Système alarme au garage de la voirie
La compagnie Alarme Fontaine va procéder à la remise en marche du système d'alarme au garage de la voirie du 21, rue du Marché.

Déneigement du trottoir du pont
Le directeur a fait des démarches auprès de différentes entrepreneur pour faire le déneigement du trottoir du pont autrement qu'avec une petite souffleuse domestique. Pour le moment les équipements disponibles ne sont pas adéquats. Il faudra probablement conserver la vieille méthode.

Plantation d'arbres le long de la rue Notre-Dame (près de la piste cyclable et de la pharmacie)
On demande à ce que les souches soient retirés pour l'hiver et de voir à ce que de nouveaux arbres soient plantés cet automne, c'est ce qui est recommandé. On demande aussi à ce que ces soit des arbres décoratifs plutôt que des érables. Une analyse sera faite avec Magli Paysagement.

Propriété du 128-132, rue Ste-Marguerite
Une demande d'information a été déposée par un acheteur potentiel de cette propriété actuellement en vente. Il veut savoir quelles sont les normes pour procéder à la fermeture du fossé à cet endroit. Il y a actuellement une entrée charretière avec ponceau et une 2e sans ponceau. Le directeur recommande de ne pas exiger de régulariser l'entrée sans ponceau et de ne pas exiger non plus de tuyau de même dimension, puisqu'il n'y a pas d'eau qui coule de ce côté du fossé. Il recommande plutôt de procéder à l'installation d'un drain enrobé de 6 pouces dans la section à fermer dans la façade de la propriété.

Nettoyage des postes de pompage et entretien automne
Les services de vacuum et d'hydro pression ont été requis pour le nettoyage des postes de pompage et les entretiens de nettoyage d'automne. La sortie d'égout pour le terrain vacant de la rue Marie-Paule (Bleu Métal) a été identifiée. Le nettoyage du réseau a été fait aussi dans le secteur du 255, rue de l'Église.

Remorque : achat de pneus
Il y a 2 pneus à changer sur la remorque, pour un coût d'environ 200$.

Préparation des équipements de déneigement
Le souffleur sera apporté chez Rox Métal pour la préparation hivernale, la lame et la saleuse sont prêtes.

Réservoir d'huile à chauffage au garage de la voirie
L'installation est à venir sous peu; une installation pour remplissage par l'extérieur sera faite. Le remplacement du réservoir d'eau chaude sera aussi fait.

Nettoyage de fossé (terrain de SMB Ranch)
Le nettoyage du fossé situé sur le terrain de SMB Ranch, lequel prend sa source près de la rue du Marché, sera fait pour favoriser le drainage de la rue du Marché, dans le secteur de la rue des Cèdres. Les travaux seront exécutés par Excavation Alain Boyer d'ici 2 semaines environ.

Travaux à l'usine
Tous les travaux sont terminés, il reste le ménage à compléter.

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses nécessaires à l'exécution dépenses ci-haut mentionnées.

Adoptée

<u>Rapport du service d'inspection des bâtiments</u>
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

<u>Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de novembre 2020</u>

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en novembre 2020 est déposé, une copie a été remise à tous les élus.

<u>Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités</u>
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement. Aucun rapport à faire en novembre.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune présence n'est enregistrée dans la salle puisque la séance est à huis clos. Aucune question écrite n'a été transmise non plus.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires mise à jour des membres du conseil

Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Daniel Roy, Marcel Bonneau, Michel Massé, Marie-Eve Massé, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

186-11-2020 Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose les états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Adoptée

Remplacement du poste d'ordinateur de la directrice générale : offre de services de Yves Loiselle Électronique d'Acton Vale
Ce projet sera analysé lors de la préparation du budget 2021.

187-11-2020 Réaménagement du bureau administratif : mandat d'analyse préliminaire à la firme Faucher Gauthier, architecte

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Faucher Gauthier, architecte, afin de soumettre une offre de services visant la préparation des plans et estimation des travaux à accomplir, afin de procéder au réaménagement des espaces administratifs de l'hôtel de ville, cette première démarche étant sans frais.

Adoptée

188-11-2020 Refinancement des règlements #06-2004 et 07-2004 (08-02-2021) : analyse visant l'application d'un montant en capital et date d'ouverture des soumissions

CONSIDÉRANT l'échéance de financement des règlements #06-2004 (Hôtel de Ville) et #07-2004 (Caserne des pompiers) au 8 février 2021 et impliquant un refinancement du solde de la dette, au montant de 136 700$;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sera géré par le Ministère des Finances, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas faire de paiement en capital avant de procéder au refinancement et que les frais d'escompte, s'il y a lieu, seront financés à même le fonds général;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réserver la date du mardi 2 février 2021 pour l'adjudication en séance de conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au refinancement d'un montant de 136 700$, pour les règlements #06-2004 et # 07-2004, en autorisant le ministère des finances à procéder à l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions, et en réservant la date du mardi 2 février 2021 pour l'adjudication en séance de conseil.

Adoptée

189-11-2020 Appropriation de surplus prévue au budget 2020 : résolution confirmant une appropriation des surplus accumulés d'un montant 24 000$

CONSIDÉRANT QU'une appropriation d'un montant de 24 000$ a été prévu au budget 2020 et que cette appropriation visait précisément une quote-part supplémentaire pour la Régie intermunicipale de Roxton, pour l'achat de mobilier, le remplacement du système de chauffage et l'adaptation du panneau électrique du centre communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder une appropriation des surplus accumulés d'un montant de 24 000$.

Adoptée

190-11-2020 La Pensée de Bagot : participation au cahier « Vie économique de la région d'Acton »

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir un espace publicitaire d'un quart de page dans le cahier « Vie économique de la région d'Acton » préparé par le journal La Pensée de Bagot, au coût de 390$ plus taxes, afin de promouvoir la vente des terrains du développement domiciliaire et le programme de revitalisation.

Adoptée

Nouveau TPI à la MRC d'Acton : embauche de Mme Amélie Côté-Lambert

Le maire informe le conseil de la nomination et l'embauche de Mme Amélie Côté-Lambert à titre de technicienne en prévention incendie à la MRC d'Acton.

191-11-2020 Règlement G-100.1 : AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Michel Massé, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement G-100.1, portant sur différentes matières où une municipalité peut intervenir en vertu, entre autre, de la *Loi sur les compétences municipales, le Code de sécurité routière,* telles que :

- La salubrité;
- En matière de nuisance;
- En matière de sécurité;
- En matière de contrôle de la circulation et autres activités sur les voies publiques de circulation;
- En matière de stationnement;
- Afin d'assurer la paix, l'ordre et le bien-être de la population.

Adoptée

192-11-2020 Règlement G-100.1 : Adoption du projet de règlement

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement G-100.1 : Règlement général de la Municipalité du Village de Roxton Falls », lequel projet a été envoyé à tous les élus et dont tous confirment avoir reçu et pris connaissance, le règlement traitant de divers matières comme : la salubrité, les nuisances, la sécurité, pour le contrôle de la circulation et autres activités sur les voies publiques de circulation, le stationnement, pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être de la population. Adoptée

193-11-2020 Embauche de M. Francis Bouchard-Latour : conditions d'embauche et horaire de travail pour 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier en voirie a été affiché et que le processus d'embauche est maintenant complété;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu est M. Francis Bouchard-Latour de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QU'une copie de sa convention de conditions de travail a été remise à tous les élus et qu'elle est soumise pour approbation, lequel contrat comprend les conditions salariales et le traitement global de l'employé;

CONSIDÉRANT QU'une période probatoire est prévue, soit jusqu'au 1er avril 2021 et que d'ici là, l'une ou l'autre des parties peut mettre fin au lien d'emploi avec un préavis écrit de 15 jours minimum;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M.Francis Bouchard-Latour, à titre de journalier en voirie, le tout en fonction des modalités prévues à la convention de conditions de travail pour 2020-2021.

Que le maire, M. Jean-Marie Laplante, ou en son absence, la mairesse suppléante, Mme Marie-Eve Massé et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Gagné, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Angèle Beauchemin, soient par la présente résolution autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

194-11-2020 Les Services EXP Inc. : offre de services visant le projet de réfection du trottoir de la rue du Marché et l'aménagement d'une piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc., présente une offre de services visant le projet de réfection du trottoir de la rue du Marché, entre la rue Versailles et la rue Ste-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services comprend la réalisation d'un relevé topographique de la géométrie routière, la rédaction de plans préliminaires et la réalisation de l'estimation des coûts des travaux, le tout pour un montant forfaitaire de 7 100$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite évaluer ce qui est possible de faire sur la rue du Marché au niveau du lien piétonnier, à savoir; réaménagement du trottoir, ajout d'une piste cyclable, prolongement du trottoir jusqu'à la rue Ste-Marguerite et qu'avant de prendre position sur le projet, il est nécessaire de prendre les relevés pertinents et d'avoir une estimation des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Servies EXP Inc., portant le numéro 909-OFFRESERV-QC, au montant de 7 100$ plus taxes, pour la réalisation d'un relevé topographique de la géométrie routière, la rédaction de plans préliminaires et la réalisation de l'estimation des coûts des travaux.

Adoptée

Les Services EXP Inc. : offre de services visant l'asphaltage des rues Ste-Marguerite, des Lilas et des Pins
À venir. Point reporté à une séance ultérieure.

195-11-2020 <u>Raccordement à l'égout pour la propriété située au 255, rue de l'Église : rapport concernant les inspections réalisées et recommandations</u>

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 255, rue de l'Église a mis la Municipalité en demeure de corriger le raccordement au réseau d'égout de sa propriété, suite à 2 épisodes de refoulement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à aménager un nouveau raccordement, afin de sortir le raccordement actuellement branché au trou d'homme qui situé en façade de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser sur la propriété privée, afin de rejoindre le nouveau raccordement, demeurent à la charge du propriétaire comme c'est le cas pour tous les travaux de raccordement réalisés sur d'autres propriétés;

CONSIDÉRANT QUE les arrangements nécessaires seront pris afin de faire en sorte que le propriétaire puisse retenir les services du même entrepreneur que la Municipalité pour réaliser la portion de travaux sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 1 500$ sont normalement imposés et prévus par règlement, pour un raccordement au réseau d'égout municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de réaliser sans frais, les travaux visant à aménager un nouveau raccordement d'égout pour le 255, rue de l'Église, en réalisant ce raccordement depuis la conduite d'égout située en façade de la propriété, jusqu'à la ligne de lot du terrain, la partie des travaux de raccordement située sur le terrain privé étant à la charge du propriétaire.
Que ces travaux soient confiés à l'heure, à Excavation A.R. Valois Inc., les travaux étant sous la supervision du directeur des travaux publics.
Que les arrangements soient pris entre le directeur des travaux publics et le propriétaire, afin d'arrimer, le cas échéant, les travaux qui seront exécutés par la Municipalité et ceux qui doivent être faits par le propriétaire.

Adoptée

196-11-2020 <u>Les Services EXP Inc. : offre de services visant la préparation des plans et devis pour la mise aux normes des conduites d'égout sanitaire sans tranchée-par colmatage, gainage et injection</u>

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose une offre de services visant la préparation des plans et devis et la surveillance, pour le projet de mise aux normes des conduites d'égout sanitaire, dans le cadre des travaux à réaliser sans tranchée, par colmatage, gainage et injection;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service, présentée en date du 2 novembre 2020, est au montant de 21 850$ plus taxes, comprenant la confection des plans et devis, l'estimation des coûts, le suivi pendant l'appel d'offres et l'analyse des soumissions, la surveillance bureau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux touchent l'ensemble des tronçons qui ont été identifiés « D » ou « C » au plan d'intervention 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc. en date du 2 novembre 2020 et au montant de 21 850$ plus taxes, en regard avec le mandat de préparation des plans et devis pour la mise aux normes des conduites d'égout sanitaires identifiées « D » ou « C » au plan d'intervention 2020 et pour lesquels des travaux sans tranchée sont nécessaires, soit par colmatage, gainage ou injection.

Adoptée

197-11-2020 Règlement #03-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Daniel Roy qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #03-2020, concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.
Dispense de lecture est également demandée.
L'objet de ce règlement est d'établir les normes encadrant le service d'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité selon l'entente intermunicipale déjà signée avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

Adoptée

198-11-2020 Règlement #04-2020, concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Michel Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #04-2020, concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité. Dispense de lecture est également demandée.

L'objet de ce règlement est d'établir les normes encadrant le service de collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité selon l'entente intermunicipale déjà signée avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

Adoptée

199-11-2020 Règlement #05-2020, concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipaltié : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Marcel Bonneau, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption, le règlement #05-2020, concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité. Dispense de lecture est également demandée.

L'objet de ce règlement est d'établir les normes encadrant le service d'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité selon l'entente intermunicipale déjà signée avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

Adoptée

200-11-2020 Au Gîte des Oies : demande de permission visant à ériger un panneau-réclame au coin des rues Notre-Dame et Charlebois

CONSIDÉRANT une demande de permission visant à ériger un panneau-réclame au coin des rues Notre-Dame et Charlebois, pour publiciser une entreprise située sur le territoire du Canton de Roxton « Au Gîte des Oies »;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux réclame sont réglementés sur le territoire du Village de Roxton Falls et que seuls les panneaux-réclames installés par la municipalité ou un autre organisme public sont autorisés;
CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage, un commerce ayant pignon sur rue ne peut s'afficher sur un terrain autre que celui où l'usage est implanté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a récemment eu à faire retirer une annonce implantée par un commerce local qui s'était affiché sur un terrain vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection des rues Notre-Dame et Charlebois, l'emprise de la rue ne permet pas non plus d'implanter un panneau-réclame, ce qui nécessiterait de le faire sur un terrain privé;

CONSIDÉRANT QUE cette demande pourrait créer un précédent faisant en sorte que plusieurs autres commerces voudront faire de même à d'autres intersections et qu'il deviendra difficile de gérer ce type de demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accepter la demande présentée par le commerce « Au Gîte des Oies », visant à ériger un panneau-réclame au coin des rues Notre-Dame et Charlebois.
Qu'il soit plutôt demandé à la Municipalité du Canton de Roxton de procéder à l'installation d'un panneau affichant les numéros civiques du Rang Charlebois, au-dessus de la pancarte affichant le nom de la rue Charlebois.

Adoptée

Bibliothèque : suivi concernant la participation financière du Canton aux frais d'utilisation du local de la bibliothèque

L'étude de cette entente devra être faite avec le Canton de Roxton. Dossier à suivre.

201-11-2020 Municipalité d'Upton : présentation d'une facture de 200$ concernant une contribution pour la participation de 2 jeunes au camp de jour

CONSIDÉRANT la réception d'une facture de 200$ de la Municipalité d'Upton, pour une contribution de 100$/jeune pour 2 jeunes de la Municipalité de Roxton Falls, en regard avec leur participation au camp de jour de la Municipalité d'Upton, laquelle a ouvert ses inscriptions aux citoyens des municipalités environnantes au camp de jour édition 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil subventionne Les Loisirs de Roxton Falls Inc., concernant l'organisation des camps de jour;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer cette facture à l'attention des Loisirs de Roxton Falls Inc., pour analyse paiement, le cas échéant.

Adoptée

202-11-2020 École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls : demande de soutien financier pour le brunch de Noël

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement au brunch de Noël organisé par l'École St-Jean-Baptiste, en versant un montant de 100$.

Adoptée

Maison jeunesse l'Oxy-Bulle de Roxton : demande de soutien financier pour 2021 (7 000$)

La maison jeunesse L'Oxy-Bulle de Roxton dépose ses états financiers de même que ses demandes pour l'année 2021. Le tout sera analysé lors de la préparation du budget.

203-11-2020 Jeunes en santé : demande d'appui visant à obtenir une subvention permettant d'être actif pour les 5 prochaines années

CONSIDÉRANT QUE Jeunes en santé travaille auprès des jeunes de 0 à 17 ans depuis plus de 15 ans et que plus de 8 000 enfants qui ont l'opportunité de faire des ateliers et vivre des interventions touchant l'important volet des saines habitudes de vie et offrent aussi, en saison estivale, des ateliers gratuits à tous les groupes de camps de jour, pour permettre une sensibilisation tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE Jeunes en santé se prépare à déposer un projet visant à obtenir une subvention qui lui permettra d'être encore actif pendant un autre 5 ans, ce qui permettrait de poursuivre les interventions dans la MRC d'Acton et des Maskoutains et d'offrir gratuitement des ateliers de formations pour les intervenants en camp de jour, de poursuivre les interventions en psychomotricité et en saine alimentation dans toutes les écoles primaires et pour poursuivre les interventions ciblées dans les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls est vivement intéressée à poursuivre son partenariat avec l'organisme Jeunes en santé, également via l'organisme de loisirs Les Loisirs de Roxon Falls Inc., qui est l'organisme responsable de la gestion générale des loisirs et des camps de jour à Roxton Falls;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'organisme Jeunes en santé dans la présentation de sa demande de subvention leur permettant de poursuivre leurs actions pour les 5 prochaines années.

Adoptée

204-11-2020 Demande d'adhésion et de don à la mission de La Petite Ferme de l'Auberge

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100$ à La Petite Ferme de l'Auberge, lequel don prévoit aussi l'adhésion à soutenir la mission d'aide aux hommes en difficultés.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Aucune présence n'est enregistrée dans l'assistance puisque la séance est à huis clos.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 2 novembre 2020

205-11-2020 <u>Levée de l’assemblée</u>

Il est proposé par Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l’assemblée à 21h00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière